

« Le créateur de la Bibliothèque du palais du Luxembourg »

JEAN ARSENE CARREY (1787-1860)
PREMIER BIBLIOTHÉCAIRE DU SÉNAT
(1811-1848)



Sénat, direction de la Bibliothèque et des Archives

Mai 2020

Le texte de cette notice a été rédigé par Jean-Marc TICCHI, directeur de la Bibliothèque et des Archives du Sénat.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1. <i>Vie familiale et cursus honorum de Jean-Arsène CARREY</i>	6
a) Vie familiale	6
b) Cursus honorum	7
2. <i>L'intérêt du fonds « CARREY »</i>	19
a) CARREY et les pairs de France	19
(1) Un agent de Pierre-Simon LAPLACE.....	19
(2) CARREY et le marquis de SEMONVILLE.....	23
(3) Un collaborateur empressé des pairs de France	25
b) CARREY et la Bibliothèque du Sénat	25
(1) L'origine de la collection anglaise	26
(2) Le sort du manuscrit de Louis DUPRAT-TAXIS	28
3. <i>Description sommaire du contenu du fonds « Carrey »</i>	31
a) Autographes	31
b) Iconographie	31
c) Dessins de L. NAIGEON	31
<i>Index des noms et des matières</i>	33
<i>Table des illustrations</i>	34



Un ensemble de près de deux cent lettres et documents concernant Jean-Arsène CARREY, le premier bibliothécaire de la Chambre des Pairs a été donné au Sénat en novembre dernier.

Le classement de fonds dont l'inventaire sera prochainement publié a permis de mettre au jour plusieurs documents qui intéressent la vie parlementaire durant la première moitié du XIXe siècle et le palais du Luxembourg de la Restauration à la monarchie de Juillet.

Ce dossier présente plusieurs de ces documents tels qu'ils sont désormais conservés par les Archives du Sénat.

NB : les mentions entre parenthèses dans le texte renvoient à la cotation des documents dans le fonds « Carrey » des Archives du Sénat (61EO), les derniers chiffres désignent la cote de chaque document (exemple 31EO 1).

Abréviations : sd = sans date ; sl = sans lieu.



1 - Portraits de Jean-Arsène CARREY et d'Amélie CARREY née VAVIN
(Archives du Sénat, 61EO 3 et 61EO 4)

1. Vie familiale et cursus honorum de Jean-Arsène CARREY

a) *Vie familiale*

Jean Arsenne (*sic*) CARREY fils de Jean-Baptiste CARREY et de Félicité RIPEY naît dans la paroisse Saint-Germain, voisine de Pont-Audemer (Eure), le mardi 16 janvier 1787, d'une famille qui jouit d'une « bonne situation bourgeoise »¹

Il y est baptisé le samedi 20 janvier suivant (61EO 13). Après avoir été employé dans l'administration de la Marine, au Havre jusqu'en 1810 puis être entré la même année dans l'administration de la Chambre des Pairs, il épouse, le 4 décembre 1819, Amélie VAVIN à la mairie du 11^e arrondissement de Paris (61EO 13). Le couple a quatre fils² : Émile, explorateur, (1820-1880) ; Paul (1825-1875), avocat ; Henri (1828-1895), officier de marine et Edmond (1834-1895), consul de France. Si, selon une source³, il vit avec sa famille au palais du Luxembourg, plusieurs lettres lui sont adressées au 9, rue Mazarine.

Jean-Arsène CARREY meurt le 3 mars 1866 à Vieille-Église en Seine-et-Oise (aujourd'hui dans les Yvelines, arrondissement de Rambouillet) (61EO 14) où son corps repose dans la chapelle familiale (61EO 11).

Par sa grand-mère, il est parent de Pierre-Simon LAPLACE⁴ (1739-1827) le grand mathématicien, membre de l'Académie des Sciences⁵ qui facilite son parcours professionnel et son ascension sociale, de la Normandie à Paris.

¹ *Notice sur M. J. A. CARREY ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs, ancien maire de Vieille-Église, chevalier de légion d'honneur*, BrunoX, Versailles, [extrait de *L'Annuaire de Seine-et-Oise* pour 1867], p.[3].

Yves COLLEU, *Émile Carrey (1820-1880) homme de lettres, aventurier et député républicain de Rambouillet*, sl, sd. p. 3. Un exemplaire de ce document est conservé aux Archives du Sénat.

³ Yves COLLEU, *Émile Carrey (1820-1880)...*, *op. cit.*, p. 3.

⁴ Voir la notice de FOURIER sur LAPLACE sur site de l'Académie des Sciences : <https://www.academie-sciences.fr/fr/Notes-biographiques/notes-biographiques.html>

⁵ Yves COLLEU, *Émile Carrey (1820-1880)...*, *op. cit.*, p. 2.

b) *Cursus honorum*

J.-A. CARREY est tout d'abord employé au Havre, du 12 novembre 1800 au 21 juillet 1810, au secrétariat de la deuxième préfecture maritime, dont le responsable certifie qu'il y a servi :

« [...] sans interruption utilement avec zèle et exactitude » ajoutant que « ce jeune homme s'est constamment distingué par son amour du travail, par ses heureuses dispositions et par toutes les qualités qui constituent le sujet le plus estimable »

(Archives du Sénat 61EO 16).



2 - Certificat de D. LESCALLIER
préfet du deuxième arrondissement maritime
sur les services accomplis par Arsène CARREY,
31 juillet 1810 (Archives du Sénat, 61EO 15)

Détail de la vignette :



Il est aussi employé au secrétariat du préfet du deuxième arrondissement maritime, du 13 août 1808 jusqu'au 31 juillet 1810, se distinguant alors, aux dires du préfet, par « [...] une intelligence peu commune et une bonne volonté à toute épreuve » caractérisant un « intéressant jeune homme, que la sagesse de sa conduite, la bonté de son caractère et ses talents rendent digne d'un sort heureux » (61EO 15).

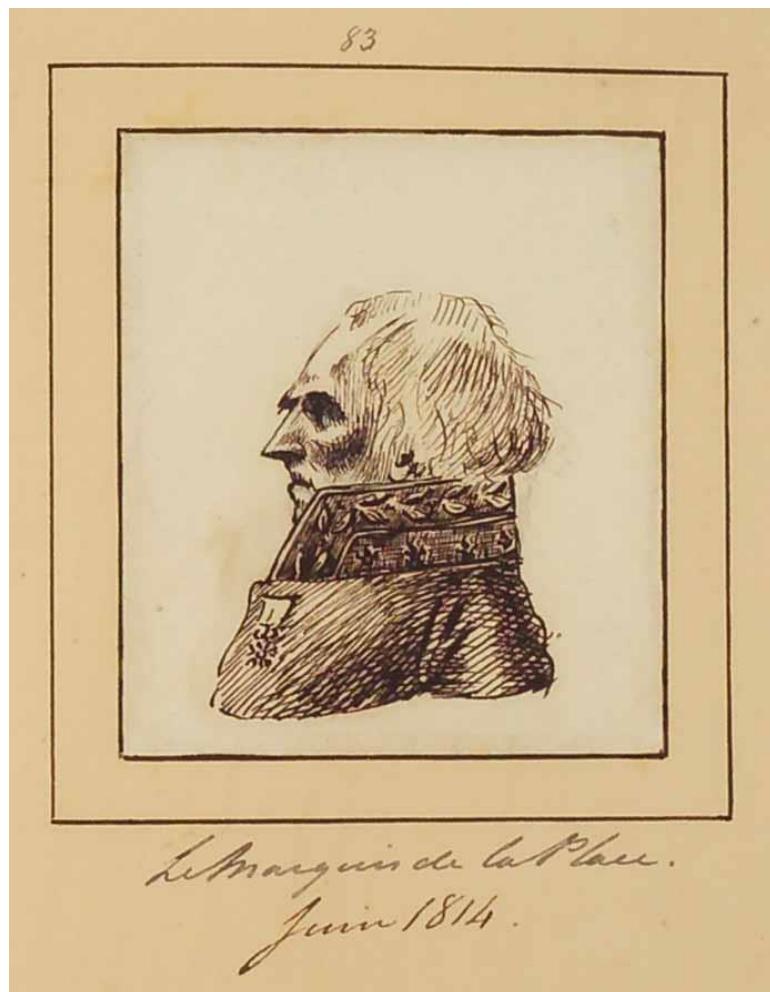
La grand-mère de CARREY, Marie LAPLACE, est la tante de Pierre-Simon de LAPLACE¹, mathématicien et astronome qui poursuit à cette époque sa carrière de savant et d'homme public : nommé comte sous l'Empire, membre du Sénat conservateur, il deviendra marquis sous la Restauration et Pair de France : « LAPLACE aimait l'autorité et l'influence qu'on n'obtient guère en restant dans l'opposition »², observera lors d'une commémoration l'un de ses confrères de l'Académie.



3 - « Armoiries des CARREY CARREW d'ISLAND nos ancêtres »
deux blasons, l'un portant trois roses et la devise Sine macula (sans tache) et l'autre trois oies, au verso « Armoiries des wild gees (oies sauvages) des Irlandais jacobites ayant quitté l'Irlande ayant quitté l'Irlande après la défaite contre l'Angleterre » gravures, sd,
(Archives du Sénat, 61EO 58)

¹ *Ibidem*.

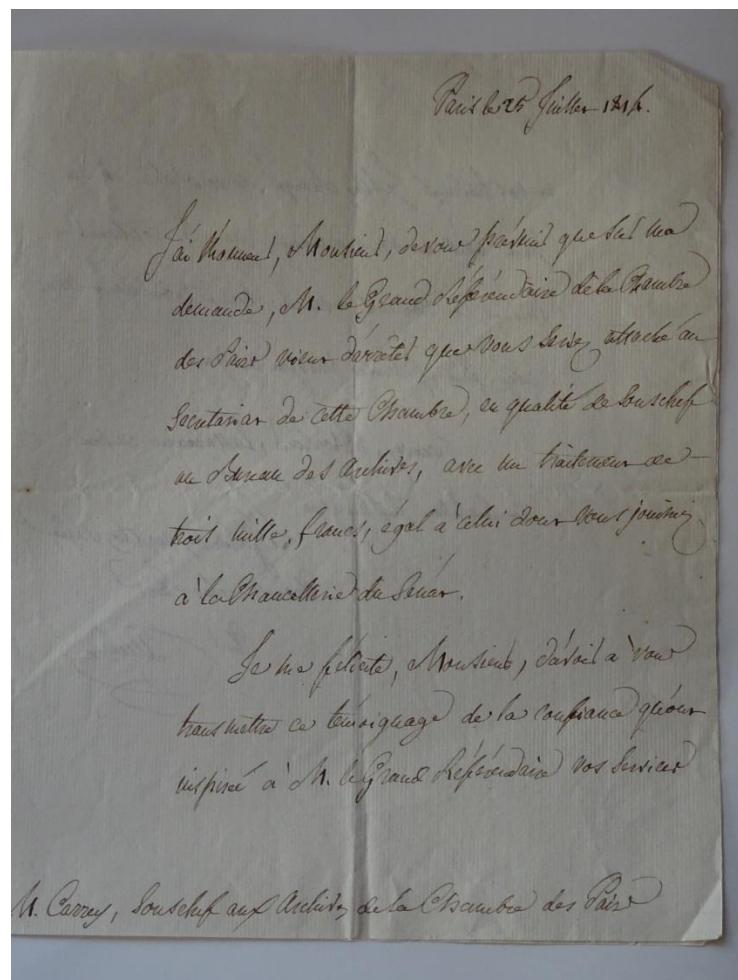
² Émile PICARD, « Un double centenaire : Newton et Laplace, leur vie et leur œuvre » discours prononcé à la Sorbonne le mercredi 4 mai 1927, consultable sur la même URL de l'Académie des Sciences que le discours de FOURIER précité.



4 - Portrait du marquis de Laplace
(Bibliothèque du Sénat, Album du comte de Noé, tome 1 n°83)

Il s'installe à Paris où Pierre-Simon de LAPLACE, devenu chancelier du Sénat, lui annonce sa nomination au poste de sous-chef aux Archives du Sénat appointé 3 000 francs par an, le 30 août 1811 (61EO 17). En réalité, il semble avoir été affecté à la Chancellerie et non aux Archives proprement dites puisque, trois ans plus tard, le 25 juillet 1814, Alexandre CAUCHY, le garde des registres de la Chambre des Pairs l'informe que :

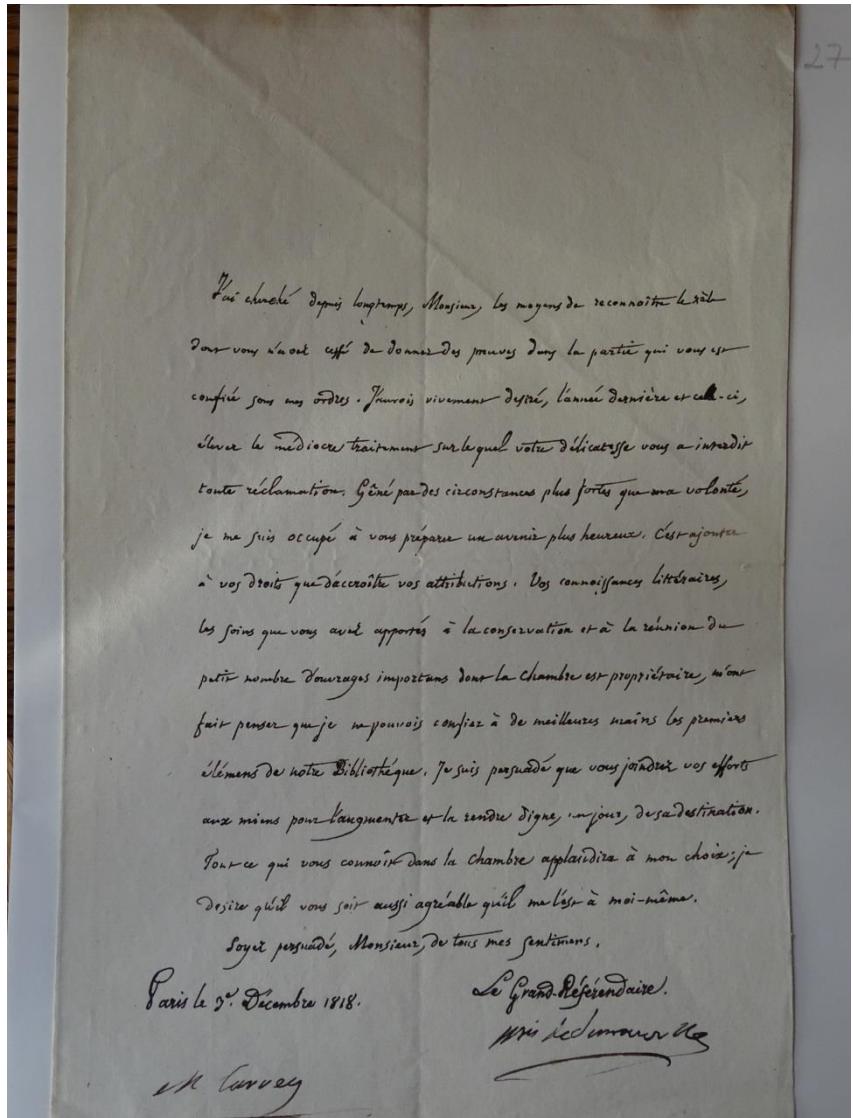
« [...] le grand référendaire de la Chambre des Pairs vient d'arrêter que vous seriez attaché au secrétariat de cette chambre, en qualité de sous-chef au Bureau des Archives, avec le traitement de trois mille francs égal à celui dont vous jouissiez à la Chancellerie du Sénat. Je me félicite, Monsieur, d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la confiance qu'ont inspiré à M. le grand référendaire vos services et vos travaux. Je suis chargé de vous dire de sa part qu'il ne vous demande que de continuer à suivre ces travaux avec le même zèle dont vous avez fait preuve jusqu'à ce jour. [...] » (61EO 20)



5 - Alexandre CAUCHY, garde des registres de la Chambre des Pairs à Jean-Arsène CARREY, lettre autographe signée, 25 juillet 1814
(Archives du Sénat, 61EO 20)

Il lui faut attendre le 3 décembre 1818 pour que le marquis de SÉMONVILLE, grand référendaire, lui confie outre ses fonctions aux Archives, celle de veiller sur la Bibliothèque, sans accroître son traitement, mais en l'assurant de sa confiance :

« J'ai cherché depuis longtemps, Monsieur, les moyens de reconnoître le zèle dont vous n'avez cessé de donner des preuves dans la partie qui vous est confiée sous mes ordres. J'aurois vivement désiré, l'année dernière et celle-ci, éléver le médiocre traitement sur lequel votre délicatesse vous a interdit toute réclamation. Gêné par des circonstances plus fortes que ma volonté, je me suis occupé à vous préparer un avenir plus heureux. C'est ajouter à vos droits que d'accroître vos attributions. Vos connaissances littéraires, les soins que vous avez apportés à la conservation et à la réunion du petit nombre d'ouvrages importans dont la Chambre est propriétaire, m'ont fait penser que je ne pouvois confier à de meilleurs mains les premiers éléments de notre Bibliothèque. Je suis persuadé que vous joindrez vos efforts aux miens pour l'augmenter et la rendre digne, un jour, de sa destination. Tous ce qui vous connoit dans la Chambre applaudira à mon choix, je désire qu'il vous soit aussi agréable qu'il me l'est à moi-même. Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens. » (61EO 27)



Le 6 janvier 1825, SÉMONVILLE, toujours grand référendaire, communique à Jean-Arsène CARREY sa nomination à « la place de chef des Archives de la Chambre des Pairs » rendue possible par la nomination d'Alexandre CAUCHY aux fonctions de « garde des Registres ». Ses appointements restent cependant inchangés car, indique le grand référendaire, « Les circonstances ne me permettant pas de vous faire jouir du traitement précédemment alloué à la place de chef des Archives ». « Vous ne me laisserez rien à désirer, Monsieur, si, comme je n'en saurois douter, vous apportez dans vos nouvelles fonctions le zèle et le talent

qui vous ont distingué jusqu'ici et dont je me plaît à vous témoigner ma pleine satisfaction » (61EO 32). CARREY sera un bibliothécaire « d'une indiscutable compétence. »¹

Parallèlement à ses fonctions administratives, CARREY devient maître du Grand Orient de France le 16 février 1814 (61EO 18)



7 - Diplôme de maître du Grand Orient de France délivré à Jean-Arsène CARREY, sl,
16e jour du 12e mois du l'an de la Vraie Lumière 5814.
(Archives du Sénat, 61EO 18)

Ce document porte, attaché par le ruban bleu qui figure en bas à gauche du diplôme reproduit supra le cachet de cire de la loge de la Loge de « Saint Marc » de Saint Denis qui est reproduit infra.

¹ Jacques DAMPIERRE, *Les publications officielles des pouvoirs publics : étude critique et administrative*, Paris, Picard, 1942, p. 396 cité par Simon BERTIN, *Une histoire politique de la bibliothèque de la Chambre des Pairs (1814-1848)*, mémoire d'études de l'Université de Lyon et de l'École nationale supérieure des sciences de l'Information et des Bibliothèques pour le diplôme de conservateur des Bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle MOUREN, s.l., janvier 2012, p. 51.



8 - Cachet de cire de la loge de la Loge de « Saint Marc » de Saint Denis
joint au Diplôme de maître du Grand Orient de France.
(Archives du Sénat, 61EO 18)

CARREY entre dans la Garde nationale de Paris. Son attitude devant les barricades des 29 et 30 mars 1814, lors de la capitulation de Paris face aux armées coalisées, lui vaut de recevoir la décoration du Lys le 16 février 1815 (61EO 21).



9 - État des services de Jean-Arsène CARREY signé de Charles Philippe [comte d'Artois] donnant le droit de porter la décoration du Lys : imprimé, Paris. 16 février 1815 (Archives du Sénat, 61EO 21)

Détail du diplôme précédent, timbre sec :



Fourrier dans la Garde nationale sédentaire de Paris, sergent major (61EO 22), il se distingue, aux dires d'un vétéran qui rappelle :

« [son] enrôlement dans les volontaires royaux au 10 mars 1815, [son] opposition à l'adresse incendiaire relative à la cocarde tricolore, [sa] présence sous les armes la nuit où les tirailleurs fédérés manifestaient le désir du pillage dans Paris, [...] [qui lui] donnent des droits bien acquis à l'estime de tous les bons Français qui en ont et qui en auront connaissance » (61EO 22)

Deuxième sous-lieutenant puis 1^{er} lieutenant en 1816 (61EO 24 et 61EO 25), chevalier de la Légion d'honneur le 21 août 1822 (61EO 28), CARREY poursuit son service dans la Garde nationale dont les autorités recommandent, en 1826, aux officiers menacés par la sédentarité, de conserver un minimum d'aptitudes au commandement :

« Avant son départ, S. E. M. le maréchal commandant en chef m'avait prescrit de rappeler à MM. les officiers qu'étant chargés de faire exécuter les mouvements, maniements d'armes etc. à la parade des Tuileries, ils devaient s'attacher à acquérir ou *conserver* par un peu d'exercice, la théorie et l'intonation nécessaires pour remplir leurs fonctions de manière à prévenir toute observation fâcheuse soit des gardes nationaux sous leurs ordres, soit de la Garde royale à la tête de laquelle nous sommes journellement placés. »¹ (61EO 36)

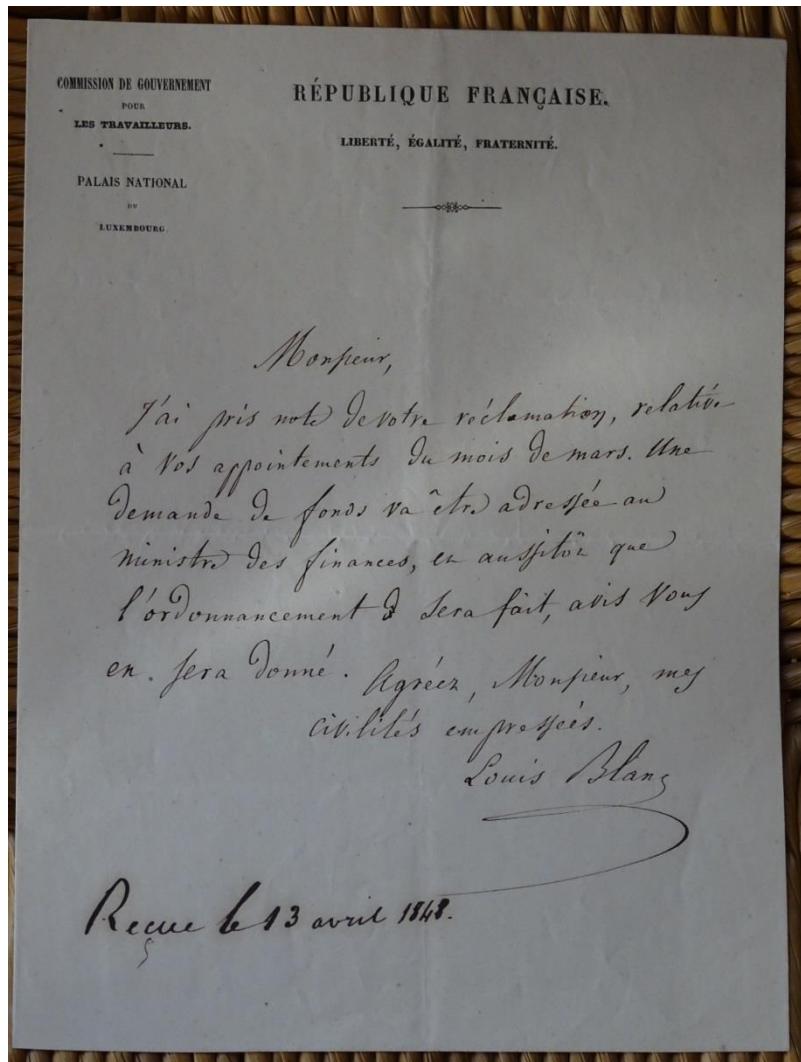
On ne sait si ces recommandations furent appliquées par l'employé de la Chambre des Pairs qui devint capitaine en 1827 (61EO 37) et officier payeur de 1830 à 1843 à la suite de la nomination de Louis-Victor PLANQUETTE², un de ses collègues au palais du Luxembourg comme capitaine trésorier (61EO 38 à 41, 46, 47).

L'« État des services du citoyen CARREY (Jean-Arsène) tant au Sénat qu'à la Chambre des Pairs » (61EO 52), établi le 15 mai 1848 montre qu'il a progressivement joui d'une certaine aisance. Après avoir perçu 3 000 francs par an à compter du 1^{er} août 1810 (*sic*) en qualité de sous-chef au Bureau des Archives du Sénat, il voit son traitement porté, à compter du 3 décembre 1818, à 6 000 francs en sa qualité de chef du Bureau des Archives et Bibliothécaire de la Chambre des Pairs, à 7 000 francs le 1^{er} janvier 1826, à 8 000 francs le 1^{er} janvier 1829 enfin à 10 000 francs à compter du 1^{er} janvier 1848. Il ne profite guère de cette dernière augmentation puisque ses fonctions dans l'administration prennent fin le 30 mars 1848 après que, le 22 mars précédent, Joseph-Antoine GENEVRAY³ devenu chef de l'Administration du palais national du Luxembourg a informé le « citoyen CARREY, bibliothécaire de l'ex-Chambre des Pairs », que le « citoyen Louis BLANC », membre du Gouvernement provisoire chargé spécialement du palais du Luxembourg l'a admis à faire valoir ses droits à la retraite et l'a prié, le 29 mars suivant, de remettre son autorité à son successeur (61EO 48 et 49) tandis que Louis BLANC l'assure qu'une réclamation formulée pour la perception de son dernier traitement sera bien prise en compte.

¹[Joseph] de SAMBUCY, colonel de la 3^e légion de la Garde nationale de Paris à Jean-Arsène CARREY, Paris, 5 mai 1826.

² Louis-Victor PLANQUETTE, né le 28 octobre 1792, entré au Sénat le 1^{er} août 1814 en tant qu'expéditionnaire à la Comptabilité ; nommé sous-chef caissier le 1^{er} août 1823. Archives du Sénat 613S 1, registre matricule.

³ Joseph-Antoine GENEVRAY, né le 18 février 1811, entré au Sénat le 18 juin 1845 en tant qu'employé à la Bibliothèque, devenu chef de l'administration au printemps 1848. Archives du Sénat 613S 1, registre matricule.



10 - Louis BLANC à Jean-Arsène CARREY, mention « Reçue le 13 avril 1848 »],
lettre autographe signée, Paris, sd
(Archives du Sénat, 61EO 50)

Il laisse, à son départ la Bibliothèque du Sénat comme « la mieux composée de l'Europe, pour servir aux travaux d'une assemblée délibérante. »¹

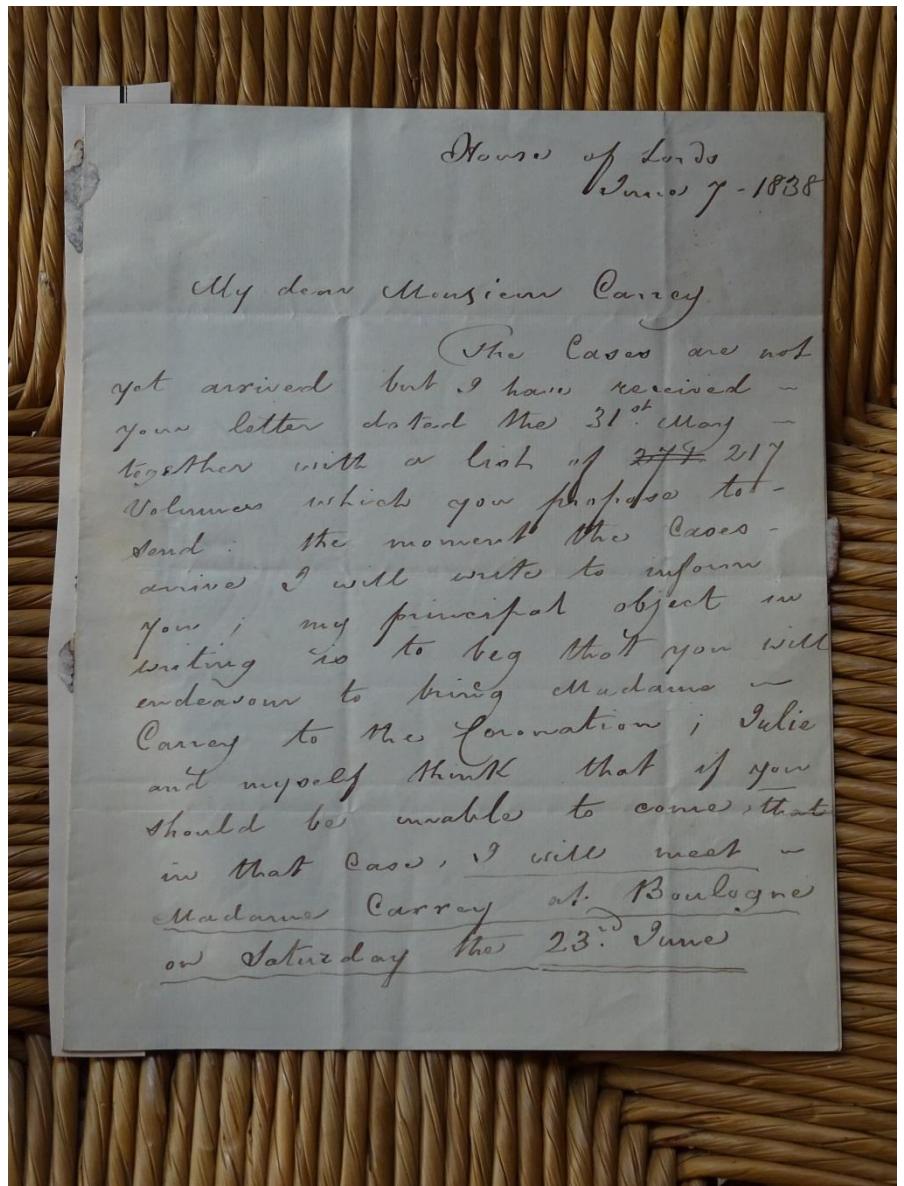
Durant cette période difficile, CARREY reçoit le soutien du marquis Louis-Désiré de MONTHOLON-SÉMONVILLE, le neveu de l'ancien grand référendaire qui, au lendemain du départ de CARREY, évoque l'ancienne administration du Luxembourg en lui disant « la part aussi vive que sincère qu'[il] a prise au changement survenu dans [sa] position » car il « regarde [...] toujours l'ancienne administration du Luxembourg comme faisant, pour ainsi dire, partie de [s]a famille »² (61EO 115). De même le comte Charles de MONTALEMBERT l'assure-t-il, le 19 janvier 1849, de sa sympathie empressée.

¹ Notice sur M. J. A. CARREY ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs, op. cit., p. 3.

² Louis-Désiré marquis de MONTHOLON-SÉMONVILLE à Jean Arsène CARREY, Paris, 31 mars 1848.

Il tente de mobiliser d'anciens pairs de France, devenus membres de l'Assemblée nationale constituante :

« J'ai remis votre note à M. de FALLOUX : j'y ai ajouté une lettre de moi, destinée à confirmer tous vos dires et à constater tous vos titres. Enfin je viens de lui livrer bataille de vive voix et de lui demander au nom de la Chambre des Pairs, votre rétablissement ou la nomination de M. votre fils. Il me l'a à peu près promis : je n'ose pas vous dire qu'il m'a donné une certitude complète : mais je crois que nous avons les plus grandes chances de succès. Je m'en vais mettre à ses trousses M. DARU, M. le comte MOLÉ, M. BARTHÉLÉMY et les autres pairs de France qui font partie de l'Assemblée. Pardonnez-moi, je vous en prie, de vous avoir d'abord fermé ma porte ce matin. Mais vous êtes venu à une heure où je ne reçois jamais ni personne, la seule qui me reste pour lire, réfléchir et me reposer des fatigues de la vie républicaine. Vous serez injuste si vous y voyiez une marque d'indifférence pour vous. Je n'oublierai jamais la complaisance et la sympathie dont vous m'avez donné tant de preuves dans le bon temps. [...] » (61EO 53)



11 - Charles-FORBES de MONTALEMBERT à Jean-Arsène CARREY Paris, 19 janvier 1849, (Archives du Sénat, 61EO 53)

Retiré dans le village de Vieille-Église, Jean-Arsène CARREY en sera nommé maire en juillet 1852 puis en 1855 (61EO 54, 55 et 57), comme son beau-père VAVIN l'avait été avant lui¹.

¹ Notice sur M. J. A. CARREY ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs, ancien maire de Vieille-Église, chevalier de légion d'honneur, op. cit., p.[4].



12 - Dessin au crayon de L. NAIGEON, « Grand Père CARREY » sl., 2 juin 1857
(Archives du Sénat, 61EO 60)

Dans le discours qu'il prononce à l'occasion des obsèques de CARREY, à Vieille-Église, Léon de LA CHAUVINIÈRE¹ (61EO 14), un de ses collègues de l'administration du palais du Luxembourg résume à grands traits la vie de CARREY affirmant :

¹ Léon Pierre Marcel DUFRESNE DE LA CHAUVINIÈRE, né le 22 avril 1803, entre au Sénat le 1^{er} juillet 1825 au cabinet du grand référendaire. Sous-chef au Secrétariat et chargé des distributions le 3 novembre 1827. Succède

« [...] nous, ses amis, nous les membres épars et les derniers survivants de cette famille du Luxembourg, qu'il aimait presque à l'égal de la sienne, nous tenons à rendre à sa mémoire les hommages qu'elle mérite, ce devoir s'impose surtout à ceux qui comme moi ont été accueillis par lui au début de leur carrière avec une bienveillance qui ne s'est pas démentie un seul jour pendant quarante ans.

Entré fort jeune dans l'administration du Sénat sous le Premier Empire, par la protection d'un illustre savant dont il s'honorait d'être le parent, M. Carrey a vu naître en 1814 la pairie constitutionnelle et jusqu'au 24 février 1848 il a consacré au service de cette grande institution tout ce que Dieu lui avait donné d'intelligence et d'activité. Si les générations qui le (sic) succèdent étaient moins oubliueuses des services anciens, le nom de M. Carrey devrait rester attaché à jamais à une création qui a été son œuvre exclusive, je veux parler de la Bibliothèque de la Chambre des Pairs qui se composait à l'origine de quelques almanachs impériaux, et qui, lorsque M. Carrey l'a quittée, s'était enrichie par ses soins de tous les ouvrages d'histoire, de jurisprudence, d'économie politique et de tous les documents publiés par les gouvernements français et étrangers qui peuvent éclairer les discussions d'une assemblée de législature. M. Carrey n'avait pas travaillé pour lui seul, en bon père de famille, il avait semé pour que ses enfants recueillissent : l'aîné de ses fils, plein d'intelligence et de cœur, s'élevait sous ses yeux pour le remplacer, un jour, dans des fonctions qui exigent une réunion rare d'aptitudes diverses : déjà ce jeune homme avait fait ses preuves lorsqu'une catastrophe soudaine vint mettre à néant ses légitimes espérances ; comme nous tous, M. Carrey a supporté sans le (sic) plaindre les épreuves qui n'atteignaient que lui, mais il a ressenti très vivement le coup qui a brisé l'avenir de son fils.[...] » (61EO 14)

2. L'intérêt du fonds « CARREY »

a) CARREY et les pairs de France

Employé à la Chambre des Pairs d'août 1811 à mars 1849, soit près de 38 ans, entré au service de cette assemblée par l'entremise de Pierre-Simon marquis de LAPLACE, Jean-Arsène CARREY y rencontre nombre de parlementaires et noue des relations de confiance avec le grand référendaire, Charles de SÉMONVILLE.

La correspondance conservée qu'il échange avec les pairs de France témoigne des contacts nombreux qu'il eut avec certains d'entre eux, au premier rang desquels LAPLACE, son parent.

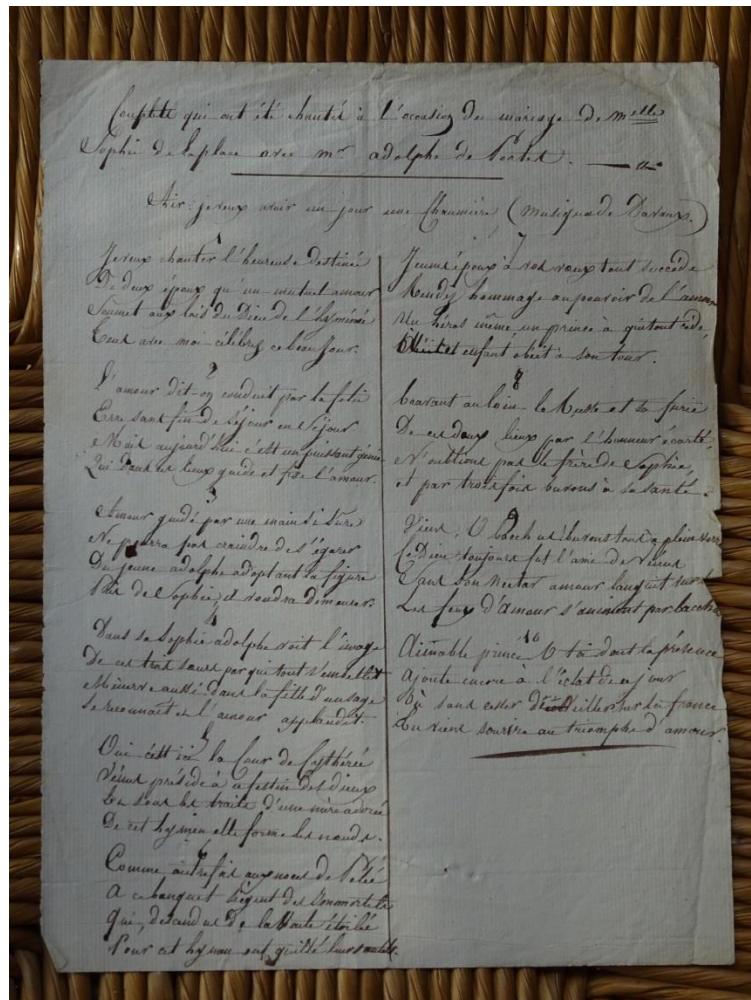
(1) Un agent de Pierre-Simon LAPLACE

Les papiers du fonds « CARREY » concernant LAPLACE attestent que le petit cousin du grand savant fut, à Paris, l'un de ses hommes d'affaires, comme le prouvent plusieurs quittances qui montrent qu'il avait toute sa confiance pour faire en son nom des opérations financières (61EO 147 à 149).

à Eugène François CAUCHY (fils du chevalier) en tant qu'adjoint au garde des registres le 5 décembre 1831. Archives du Sénat 613S 1, registre matricule.

Les relations entretenues par les familles des deux hommes sont également illustrées, notamment par les documents qui ont trait au mariage de Sophie de LAPLACE, la fille du mathématicien et d'Adolphe de PORTES de PARDAILLAN le 8 octobre 1812 :

- la lettre de LAPLACE à son épouse transcrivant l'autorisation de ce mariage donnée par Napoléon depuis Smolensk le 20 août 1812, (61EO 143) ;
- un discours prononcé lors du mariage (61EO 144) ;
- et deux séries de couplets chantés à cette occasion (61EO 145 et 146).



13 - « Couplets qui ont été chantés à l'occasion du mariage de Mademoiselle Sophie de LAPLACE avec Adolphe de PORTE[S] »
(Archives du Sénat, 61EO 145)

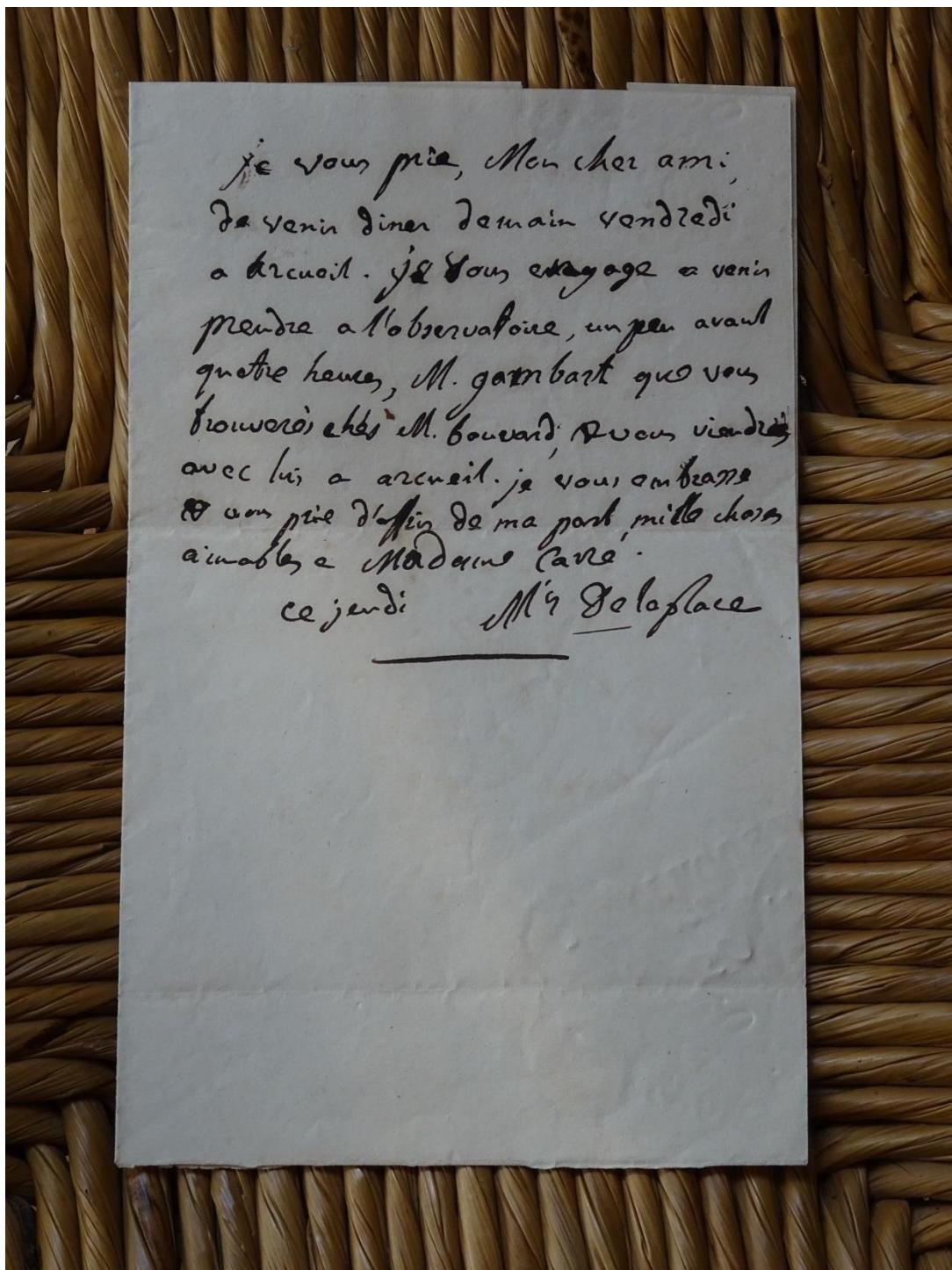
Le fonds contient aussi le procès-verbal établi par le docteur François MAGENDIE, relatif à l'extraction et aux soins de conservation du cœur de Pierre-Simon de LAPLACE, remis à son fils, Charles-Émile-Pierre-Joseph, marquis de LAPLACE, pair de France, établi à Paris, le 28 février 1828, (61EO 162), outre une gravure présentant les armoiries de Pierre-Simon marquis de LAPLACE (61EO 156), des éléments généalogiques sur « La famille de Laplace », (61EO 158) et deux faire parts concernant le décès de la marquise de LAPLACE en 1862 (61EO 157).



*Pierre-Simon, Marquis DE LAPLACE, Pair de France,
Grand Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur.*

14 - Armoiries de Pierre-Simon marquis de LAPLACE : gravure, sl.
(Archives du Sénat, 61EO 156)

CARREY joue aussi le rôle d'homme d'affaires de LAPLACE comme en attestent plusieurs quittances qui lui sont délivrées par le savant et différents billets qu'il lui adresse :



15 - Pierre Simon de LAPLACE à Jean-Arsène CARREY,
lettre autographe signée, sl, sd.
(Archives du Sénat, 61EO 153)

(2) CARREY et le marquis de SEMONVILLE

Le fonds « CARREY » contient un témoignage remarquable de l'attachement du bibliothécaire de la Chambre des Pairs au marquis Charles Louis HUGUET DE MONTARAN SÉMONVILLE, grand référendaire de 1814 à 1834. La publication de l'*Histoire de la Restauration* d'Alphonse de LAMARTINE, lui offre en effet l'occasion de rétablir la vérité sur la personnalité de SÉMONVILLE que l'auteur des *Méditations poétiques* évoque lorsqu'il se rend à Saint-Cloud pour conseiller à CHARLES X de retirer les ordonnances qui ont déclenché l'insurrection dans Paris. Il est vrai que le portrait du grand référendaire n'est pas flatteur, c'est le moins que l'on puisse dire :

« [...] il faudrait remonter aux temps de Rome et d'Athènes pour trouver en un seul nom tant de souplesse à revêtir et à dépouiller tous les rôles, tant de banalité dans les dévouements, tant de promptitude aux déflections, tant d'audace dans les revirements, tant de prostration dans la flatterie, tant d'à propos dans l'insolence tant de coup d'œil à deviner ceux qui s'élèvent, tant de précision à désérer ceux qui tombent, tant d'équilibre entre les fortunes encore indécises, tant de célérité à devancer même le hasard pour arriver le premier à l'événement nouveau et prendre poste dans le succès. Son nom, orné de beaucoup de dignités, salaire de ses déflections, s'était aplati dans la considération publique, mais insinué par son aplatissement même dans tous les gouvernements successifs depuis 1789 jusqu'à la République, à l'Empire et à la Restauration. Homme inévitable, qu'on aurait voulu toujours éloigner, mais qui trouvait moyens d'entrer tou- [p. 243] jours parce qu'il avait l'adresse de se confondre avec une nécessité du moment ; il avait en lui ce don des prophéties que donne le besoin d'utiliser les circonstances. Quand on voulait savoir ou soufflait le vent, on regardait M. de Sémonville. Homme, du reste, qui n'avait rien d'odieux ni de sinistre dans les actes et dans les souvenirs de sa vie ; personnage de la haute comédie non de la tragédie des révolutions, il était parvenu en serpentant jusqu'à la dignité de grand référendaire de la Chambre des Pairs, sorte de surintendance domestique plus que politique de ce grand corps de l'État qui lui donnait ascendant sur les habitudes plus que sur les opinions de ce sénat. »¹

CARREY écrit en ces termes à l'auteur de *La Vigne et la maison* :

« Quiconque a connu le m[arqu]is de Sémonville sera indigné en lisant le hideux portrait que vous avez fait de cet homme d'État dans le livre 49^e de votre *Hist[oir]e de la Restauration*.

Oh combien vous regretterez ce tableau M[onsieur], si un jour vous découvrez une partie seulement des bienfaits de cet ami de l'Humanité qui jamais ne se coucha sans faire une bonne action.

Il faut remonter, dites-vous, aux tem[p]s de Rome et d'Athènes pour trouver tant de duplicité dans un seul nom et après avoir offensé sa mémoire de la manière la plus outrageante, vous incriminez une résolution qui suffirait pour honorer toute une vie.

Cette résolution n'appartient ni à M. le comte d'Agoult ni à M. de Vitrolles. M. de Sémonville seul la trouva dans son dévouement à la monarchie et si sa prière eût été entendue le jour où il la déposait aux genoux de Charles X, vous n'auriez pas couru 18 ans

¹ Alphonse de LAMARTINE, *Histoire de la Restauration*, livre 49, tome 8, Paris Pagnière-Hachette-Furne, 1856, p. 242-243.

plus tard les dangers auxquels vous avez échappé miraculeusement et moi, M[onsieur], je n'aurais pas la douleur de voir aujourd'hui une de nos plus grandes illustrations littéraires blasphémer contre un homme qui fut même l'appui de ceux qui s'étaient fait ses ennemis et dont le désintéressement fut sans égal.

Voici, M[onsieur], comment les choses se passèrent en ce qui concerne cette mission officieuse.

La veille au soir de la démarche à S[aint]-Cloud, je causais avec M. le m[arquis] de Séminville des malheurs de la journée et des suites encore plus malheureuses qu'elles pourraient avoir. Dans mon impuissance je déplorais de n'avoir pas une position sociale qui me permit d'aller auprès du roi pour lui faire conn[aitre] la situation critique où l'imprévoyance ministérielle avait placé Paris.

Le lendemain matin vers 5 à 6 heures M. de Séminville me fit appeler. À peine entré dans sa chambre, il me dit " Mon cher ami, je n'ai pas dormi, j'ai pensé toute la nuit aux malheurs qui menacent la monarchie. Je suis décidé à me rendre auprès du roi et à lui faire conn[aitre] l'abyme où nous allons tomber : voulez-vous m'accompagner ? " J'acceptai quand entra M. le comte d'Agout : il venait chercher des nouvelles : son anxiété était grande. Je lui racontai la résolution du grand référend[aire] et lui proposai en même temps de prendre la place qui m'était faite : il accepta avec empressement et tous les deux partirent pour les Tuilleries [*recte* Saint-Cloud].

Cette noble et courageuse démarche faite à travers les balles par un vieillard plus que septuagénaire et racontée par vous, M[onsieur] sans esprit de parti, aurait grandi sous votre plume inimitable et vous n'auriez pas à vous reprocher une calomnie que la postérité repoussera, si votre loyauté n'en fait justice dans une nouvelle édition de l'*Histoire de la Restauration*.

Si je voulais, M[onsieur] vous donner de profonds et d'amers regrets, je vous raconterais quelques anecdotes qui peindraient mieux M[onsieur] de Séminville que toutes les coteries contemporaines, mais hélas vous devez en avoir déjà assez et je me reprocherai d'augmenter leur nombre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux. » (61EO 12)

(3) Un collaborateur empressé des pairs de France

Les dizaines d'autographes conservés par CARREY montrent quant à eux la variété des missions qui lui étaient confiées,

La notice que lui consacre *L'Annuaire de Seine-et-Oise* pour 1867 le dépeint comme « [...] le confident intime du premier Sénat, puis de la Chambre des Pairs, dont les divers orateurs lui ont presque tous, plus ou moins, demandé des renseignements et quelquefois des conseils. La plupart l'appelaient hautement leur collaborateur. Bon nombre avaient fait de lui leur ami, et la dernière Chambre des Pairs l'autorisait à assister à ses séances secrètes. C'est ce qui a fait que, jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière, M. CARREY est resté l'un des plus vivants souvenirs de cette Chambre des Pairs, entrée sur le premier Sénat. »¹

b) CARREY et la Bibliothèque du Sénat

Évoquant la mémoire de CARREY en 1866, Léon de LA CHAUVINIÈRE rappelait qu'en 1811, la Bibliothèque du Sénat ne se composait que de « quelques almanachs impériaux ». En le nommant bibliothécaire, le 3 décembre 1818, le marquis de SÉMONVILLE, rendait hommage à ses « [se]s connaissances littéraire, [aux] soins qu'[il] av[ait] apportés à la conservation et à la réunion du petit nombre d'ouvrages importans dont la Chambre [éta]it propriétaire », et se déclarait « [...] persuadé que vous joindrez vos efforts aux miens pour l'augmenter et la rendre digne, un jour, de sa destination. »² (61EO 27) De fait CARREY exerce ses fonctions dans une période déterminante pour l'avenir de la Bibliothèque de Sénat qui verra son apothéose avec la construction de l'actuelle salle de lecture et l'installation, dans celle-ci, de toiles de DELACROIX et de ses élèves. Mais le fonds CARREY jette une lumière particulière des documents encore conservés au palais du Luxembourg : la « collection anglaise », d'une part, et le recueil de DUPRAT-TAXIS, de l'autre.

¹Notice sur M. J. A. CARREY ancien bibliothécaire de la Chambre des Pairs, ancien maire de Vieille-Église, chevalier de légion d'honneur, op. cit., p. 4.

²Charles Louis HUGUET de MONTARAN-SÉMONVILLE, grand référendaire, à [Jean-Arsène CARREY], lui confie outre ses fonctions celle de veiller sur la Bibliothèque, Paris, 3 décembre 1818.

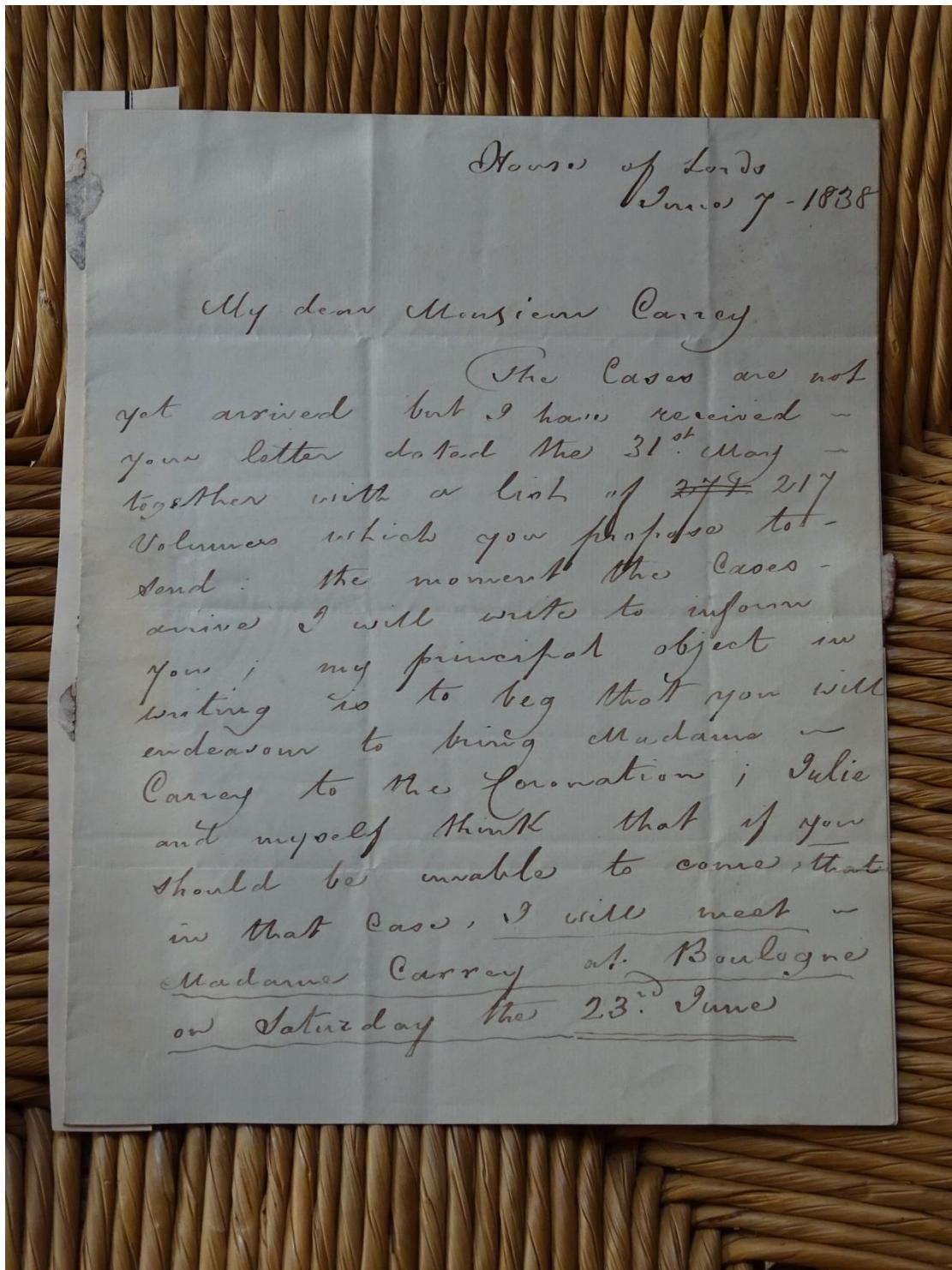
(1) L'origine de la collection anglaise

CARREY joua également un rôle important dans la constitution du fonds anglais de la Bibliothèque du Sénat, à la constitution duquel il travailla avec son collègue, John Frederick LEARY¹, le premier bibliothécaire de la Chambre des Lords. Dès 1833, l'échange de document entre la Chambre Haute du Parlement britannique et la Haute assemblée du Parlement français prenait forme, comme en témoignait, le 4 avril, SÉMONVILLE à CARREY :

« Je m'empresse, Monsieur, de vous informer de l'issue de la négociation commencée par vous avec autant de zèle que d'intelligence auprès de plusieurs membres influents du Gouvernement anglais. Suivie par moi avec le Lord Chancelier, elle a été conclue entre Lord PALMERSTON et Monsieur de Talleyrand. Des ordres ont été donnés pour que la collection des documents imprimés par la Chambre des Lords nous soit adressée en échange d'une collection semblable que nous lui avions offerte. Le ministre des Affaires étrangères m'invite en conséquence à prendre des mesures pour l'exécution de cette convention. Je vous prie de me remettre le plus tôt possible l'état des différentes pièces et documents que vous vous êtes procurés ; celui des ouvrages précieux qu'il est dans mes intentions d'ajouter pour balancer un peu en notre faveur le peu d'importance des documents officiels qui, de notre part, n'ont une durée que de quelques années. Vous voudrez bien y joindre, Monsieur, l'aperçu des dépenses qui pourront résulter de ces dispositions ; vous-vous en êtes constamment occupé et je ne puis mieux remettre ma confiance que dans la main de celui qui l'a méritée à tous égards. Je me plairai toujours à vous rapporter plus qu'à personne le succès de cette négociation. Soyez persuadé, Monsieur, de mes sentiments d'attachement et de considération. SÉMONVILLE »(61EO 128)

Au cours de cette entreprise, CARREY noua des liens avec son collègue britannique LEARY qui l'invita à assister, avec son épouse, au couronnement de la reine Victoria le 28 juin 1838 (61EO 99) et lui rendit visite à Paris (61EO 100 à 102).

¹ John Frederick LEARY (1798-1861), premier bibliothécaire de la *House of Lords* de 1826 à sa mort. Il supervise le sauvetage de la bibliothèque lors de l'incendie de 1834, le don de 1 800 ouvrages par la Chambre de Pairs française en 1836 et l'installation dans les locaux reconstruits en 1848. Membre de la *Society of Antiquaries* de Londres en 1842. Informations aimablement communiquée par M. Patrick VOLLMER, *Director of Library Services and Librarian, House of Lords*.



16 - John Frederick LEARY à Jean-Arsène CARREY,
lettre autographe signée, 7 juin 1838
(Archives du Sénat, 61EO 99)

(2) Le sort du manuscrit de Louis DUPRAT-TAXIS

La Bibliothèque du Sénat conserve *La nouvelle Pairie française d'après la Charte organisée par l'ordonnance du 25 août 1817. Ouvrage critique, historique et généalogique, dont l'exactitude et la vérité sont attestées par les actes mêmes des familles ; Fortuna non mutat genus* connu sous le nom de « Recueil Duprat-Taxis »

Composé de 706 pages ce manuscrit où l'auteur se gausse de « la fidélité de ces caméléons, toujours prêts à embrasser un nouveau parti quand leur intérêt personnel le commande » fut acquis 12 000 francs par la Chambres des Pairs, l'auteur s'engageant à ne jamais plus réaliser d'études généalogiques sur les membres de cette assemblée. Il fut retrouvé en 1887 dans un carton de la Bibliothèque du Sénat¹.

Une lettre que le marquis de SÉMONVILLE adressa à CARREY montre l'intérêt qu'à la veille de quitter sa charge, le 20 septembre 1834, le grand référendaire prenait au sort de ce texte :

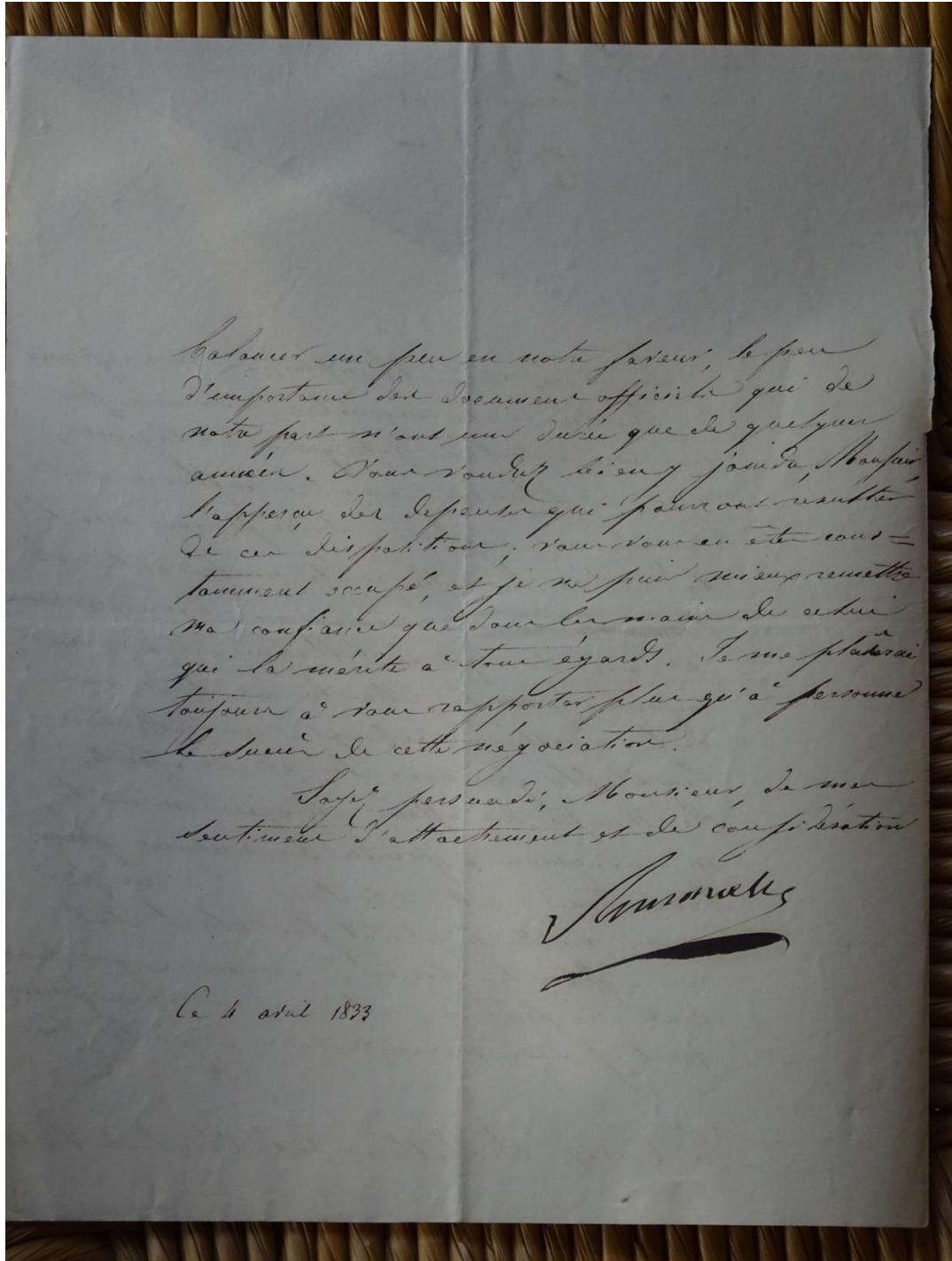
« Monsieur, J'ai fait déposer entre vos mains en 1820 un manuscrit acheté du Sieur DUPRA[T]-TAXIS ayant pour titre : *La Nouvelle Pairie française d'après la Charte organisée par l'ordonnance du 25 août 1817, ouvrage critique, historique et généalogique*. En achetant ce manuscrit, rédigé dans un mauvais esprit, je n'avais eu d'autre but que de le soustraire à l'impression et d'empêcher conséquemment la malveillance de s'exercer sur la pairie. Le Roi et son gouvernement, vous le savez, approuvèrent cette pensée. Je fis plus : si ma mémoire est fidèle, je vous ordonnai de mettre cet ouvrage sous mon cachet et de ne le communiquer à qui que ce soit sans mon autorisation. Ce qui était mal alors ne serait pas mieux aujourd'hui, bien que les circonstances ne soient plus les mêmes et d'ailleurs il est de mon devoir de faire respecter autant qu'il dépend de moi, la volonté royale. D'un instant à l'autre je puis quitter le Luxembourg, et comme je n'aurai plus alors la faculté d'exercer ma surveillance sur ce document, j'ai résolu de vous le retirer et de le remettre aux mains du Roi qui seul à mes yeux a le droit d'en disposer puisqu'il contient les secrets de quelques familles. J'aurai du moins en ce qui me concerne, acquitté rigoureusement la volonté de Louis XVIII, puisque pendant tout le tem[p]s que ce manuscrit aura été sous ma garde, il n'aura pas vu le jour. La présente vous servira de décharge si jamais ce manuscrit vous était demandé. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération. » (61EO 129)

¹ Archives du Sénat, 71S 93 : Exercice 1820, caisse : ordonnances, états de paiement, mémoires de fournitures et de travaux. Chapitre 14 : Bibliothèque (notamment l'achat de *La Nouvelle pairie* de Louis FOY DUPRAT-TAXIS). et http://www.senat.fr/histoire/fonds_precieux_numerise/recueil_duprat_taxis.html?iframe=true&width=700&height=543

Recueilli et noté
Auj. le 11 -

Je m'empresse, Monsieur, de vous informer
de l'issue de la négociation commencée par
vous, avec autant de zèle que j'entends,
au sein de plusieurs membres influens du
Gouvernement anglais. Suite par moi avec le
Lord Chancelier, elle a été conclue entre lord
Palmerston et M. de Tallyrand. Des ordres ont
été donnés pour que la collection des documents
imprimés pour la Chambre des lords, nous
soit dressée en résumé. Je vous collectionne
semblable que nous l'ayons effectuée
Le Ministre de l'affaire étrangère m'écrit
en conséquence à prendre la mesure pour
l'execution de cette convention. Je vous prie
de me remettre le plus tôt possible l'état
des différentes pièces et documents que vous
voulez faire produire; celle des ouvrages publiés
que j'apporterai au ministre d'après les pour

A M. Currey, Bibliothécaire de la Chambre de Paix



17 - Charles Louis de SÉMONVILLE à Jean-Arsène CARREY
lettre autographe signée, 20 septembre 1834
(Archives du Sénat, 61EO 129)

3. Description sommaire du contenu du fonds « Carrey »

a) *Autographes*

Le fonds comprend un ensemble de quelque cent soixante-quinze autographes, document et dessins, recueillis par Jean-Arsène CARREY et sa famille, principalement issus d'une collection précédemment réalisée.

b) *Iconographie*

Le fonds comprend diverses photographies représentant Jean-Arsène CARREY (61EO 3) ; Amélie CARREY, née VAVIN (1796-1878), (61EO 4) son épouse ; Jacques VAVIN (1762-...) son père, maître peintre sculpteur¹ (61EO 6) ; Alexis VAVIN son cousin (1792-1863), homme politique (61EO 5) ; Jean Elzidor NAIGEON (61EO 7), Émile CARREY (1820-1880), fils de Jean-Arsène CARREY, écrivain, explorateur, député de Seine-et-Oise (61EO 8) outre diverse vues de la demeure de J.-A. CARREY à Vieille-Église (Yvelines).

c) *Dessins de L. NAIGEON*

Divers dessins au crayon de L. NAIGEON, réalisés sous le second Empire figurent également dans ce fonds qui représentent :

- Amélie CARREY, daté du 21 juin 1861 (61EO 59) ;
- Jean-Arsène CARREY, daté du 2 juin 1857 (61EO 60) ;
- Edmond CARREY, consul de France à San Francisco et son épouse, non daté (61EO 61 et 63) ;
- et Ernest JANSSE² daté du 2 juin 1857 (61EO 62).

¹ Voir la notice que lui consacre Louis BOULARD de VILLENEUVE, dans son manuscrit *La Famille Vavin en Nivernais et à Paris, circa 1979*, non paginé. Documents figurant dans le fonds sous la cote 61EO 2.

² Probablement le fils de Louis Théodore JANSSE et d'Adèle VAVIN (1793-1845), la sœur d'Amélie VAVIN. Cf L. BOULARD de VILLENEUVE, *op. cit.*

Index des noms et des matières

- AGOULT Hector-Philippe comte d', 23
BLANC Louis, 14
CARREY Edmond, 5
CARREY Émile, 5
CARREY Henri, 5
CARREY Jean-Arsène
 chef des Archives de la Chambre des pairs, 10
 état des services, 14
CARREY Jean-Baptiste, 5
CARREY Paul, 5
CAUCHY Alexandre, 8, 10
CHARLES X, 22, 23
DUPRAT-TAXIS Louis, 24, 27
Garde nationale de Paris, 12
GENEVRAY Joseph-Antoine, 14
Grand Orient de France, 11
Havre (Le -), 5
LA CHAUVINIÈRE Léon de, 18, 24
LAPLACE Charles-Pierre de, 20
LAPLACE Pierre-Simon de, 5, 7, 18, 19
LEARY John Frederick, 24, 25
Légion d'honneur, 14
LOUIS XVIII, 27
Lys (décoration du -), 12
MAGENDIE François, 20
MONTALEMBERT Charles de, 16
MONTHOLON-SÉMONVILLE Louis-Désiré de, 15
NAIGEON L., 30
Palmerston, 24
PLANQUETTE Louis-Victor, 14
Pont-Audemer, 5
RIPEY Félicité, 5
S[ain]t-Cloud, château de, 23
SÉMONVILLE Charles de, 18, 22, 23, 24, 25
SÉMONVILLE Charles de*, 23
TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles-Maurice de, 24
Tuilleries palais des, 14, 23
VAVIN Amélie, 30
VAVIN Amélie, 5
VICTORIA Ire, 25
Vieille-Église, 5

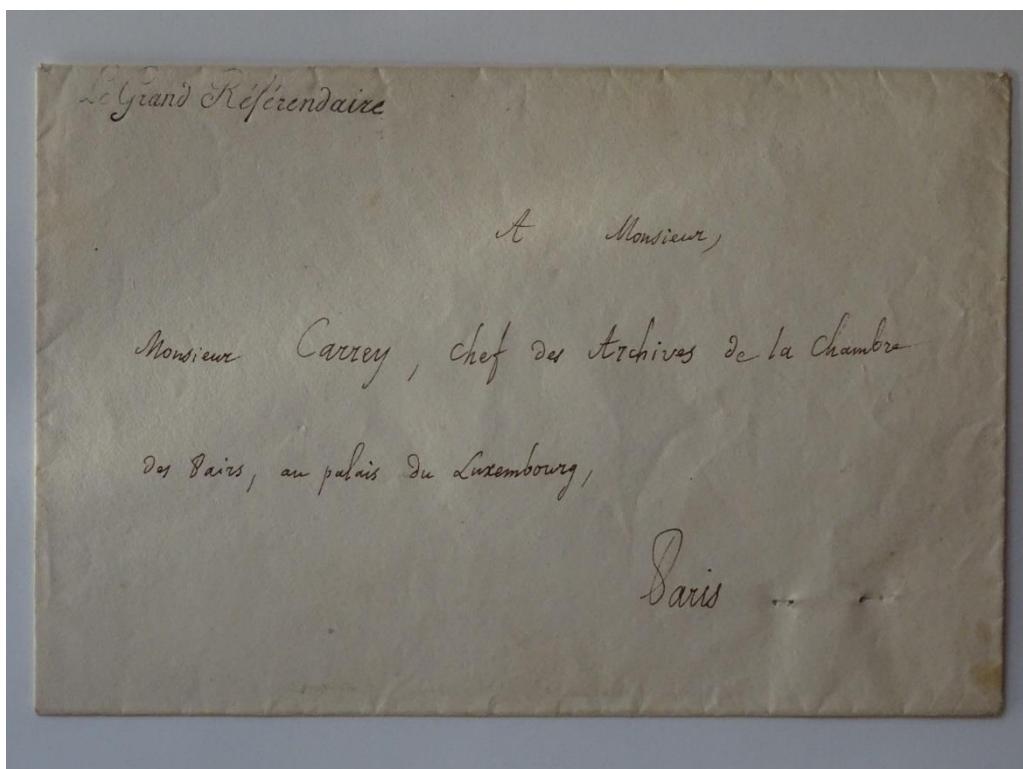


Table des illustrations

- 1 - Portraits de Jean-Arsène CARREY et d'Amélie CARREY née VAVIN (Archives du Sénat, 61EO 3 et 61EO 4)
- 2 - Certificat de D. LESCALLIER préfet du deuxième arrondissement maritime sur les services accomplis par Arsène CARREY, 31 juillet 1810 (Archives du Sénat, 61EO 15)
- 3 - « Armoiries des CARREY CARREW d'ISLAND nos ancêtres » deux blasons, l'un portant trois roses et la devise Sine macula (sans tache) et l'autre trois oies, au verso « Armoiries des wild gees (oies sauvages) des Irlandais jacobites ayant quitté l'Irlande ayant quitté l'Irlande après la défaite contre l'Angleterre » gravures, sd, (Archives du Sénat, 61EO 58)
- 4 - Portrait du marquis de Laplace (Bibliothèque du Sénat, Album du comte de Noé, tome 1 n°83)
- 5 - Alexandre CAUCHY, garde des registres de la Chambre des Pairs à Jean-Arsène CARREY, lettre autographe signée, 25 juillet 1814 (Archives du Sénat, 61EO 20)
- 6 - Alexandre CAUCHY, garde des registres de la Chambre des Pairs à Jean-Arsène CARREY, lettre autographe signée, 25 juillet 1814 (Archives du Sénat, 61EO 20)
- 7 - Diplôme de maître du Grand Orient de France délivré à Jean-Arsène CARREY, sl, 16e jour du 12e mois du l'an de la Vraie Lumière 5814. (Archives du Sénat, 61EO 18)
- 8 - Cachet de cire de la loge de la Loge de « Saint Marc » de Saint Denis joint au Diplôme de maître du Grand Orient de France. (Archives du Sénat, 61EO 18)
- 9 - État des services de Jean-Arsène CARREY signé de Charles Philippe [comte d'Artois] donnant le droit de porter la décoration du Lys : imprimé, Paris, 16 février 1815 (Archives du Sénat, 61EO 21)
- 10 - Louis BLANC à Jean-Arsène CARREY, mention « Reçue le 13 avril 1848 », lettre autographe signée, Paris, sd (Archives du Sénat, 61EO 50)
- 11 - Charles-FORBES de MONTALEMBERT à Jean-Arsène CARREY Paris, 19 janvier 1849, (Archives du Sénat, 61EO 53)
- 12 - Dessin au crayon de L. NAIGEON, « Grand Père CARREY » sl., 2 juin 1857 (Archives du Sénat, 61EO 60)
- 13 - « Couplets qui ont été chantés à l'occasion du mariage de Mademoiselle Sophie de LAPLACE avec Adolphe de PORTE[S] » (Archives du Sénat, 61EO 145)
- 14 - Armoiries de Pierre-Simon marquis de LAPLACE : gravure, sl. (Archives du Sénat, 61EO 156)
- 15 - Pierre Simon de LAPLACE à Jean-Arsène CARREY, lettre autographe signée, sl, sd. (Archives du Sénat, 61EO 153)
- 16 - John Frederick LEARY à Jean-Arsène CARREY, lettre autographe signée, 7 juin 1838 (Archives du Sénat, 61EO 99)
- 17 - Charles Louis de SÉMONVILLE à Jean-Arsène CARREY lettre autographe signée, 20 septembre 1834 (Archives du Sénat, 61EO 129)

